



CAP DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL 18 et 19 décembre 2012

Déclaration liminaire

Lors du CTM qui s'est tenu le 14 décembre dernier, M. SAPIN a rappelé le constat qu'il avait fait lors de son arrivée : un Ministère connaissant un profond malaise, une perte de sens et de repères des personnels.

Or, notre ministère devait impérativement retrouver ses priorités pour lesquelles sa création avait concrétisé la juste reconnaissance de son rôle de « magistrature sociale » et de régulateur économique face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Il a donc affirmé sa volonté de retrouver un Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social plus fort et une cohésion interne rassérénée : il sait que pour atteindre cet enjeu il a besoin d'une inspection du travail forte et devant notamment se battre pour une refonte du statut des CT.

Reconnaissant que le statu quo n'est plus possible, que ces propositions doivent s'inscrire dans la cohérence avec les évolutions de notre système d'inspection et, plus largement, dans le cadre des transformations de la fonction publique, le ministre a donc expliqué devant les organisations syndicales représentatives les négociations menées avec la FP (qui n'avaient jamais abouti devant le désintérêt des ministres précédents et des autorités décisionnelles, peu soucieux d'aller au-delà du NES) et annoncé son plan de revalorisation de leur statut qui doit s'inscrire dans la cohérence de l'évolution du système d'inspection.

Cette revalorisation du statut s'inscrit dans la perspective que la section de demain reposera, sur un corps unique, celui des inspecteurs du travail et consiste :

- Pour la 1^{ère} étape, en un plan de requalification sur trois ans - 2013, 2014 et 2015, qui devrait permettre à 540 contrôleurs de devenir inspecteurs, au terme d'un examen professionnel qui sera accessible à tous les contrôleurs du travail, en section comme dans les autres services ;
- Pour la 2^{ème} étape, au-delà de 2015, à l'ouverture d'un chantier global engagé par la Fonction Publique sur les 10 ans à venir au niveau interministériel sur les parcours professionnels, les carrières et la rémunération, qui concerne l'ensemble des corps.

L'UNSA ITEFA, première organisation syndicale à revendiquer, dès 2008, une « juste reconnaissance des contrôleurs du travail » en demandant la grille de A type pour TOUS les contrôleurs, ne peut que saluer cette avancée puisque pour la 1^{ère} fois le métier de CT est mis à un niveau équivalent à celui d'IT.

Toutefois, entre cette avancée programmée et la réalité de l'ensemble corps des CT, cette « scission » incompréhensible et inacceptable entre « en section » et « hors section » pose des questions prégnantes, qui doivent être résolues rapidement pour traiter également tous les CT soit par un plan complémentaire, soit par des dispositions transitoires permettant de régler des questions « vitales », en attendant la résorption totale du corps de contrôleur du travail.

Pour l'UNSA ITEFA, il ne saurait être question « d'occulter » qu'ils ont suivi le même parcours, qu'ils ont eu la même formation, qu'ils ont été affectés et/ou « sollicités » pour occuper des postes sur l'emploi, la formation professionnelle ou les fonctions supports au gré des politiques gouvernementales, des « modernisations » voulues par les pouvoirs publics et des besoins structurels en découlant.

L'UNSA ITEFA ne laissera pas une « majorité » des contrôleurs du travail sans réponse à leurs légitimes aspirations.

Ainsi, l'UNSA ITEFA sera vigilante et exigeante sur les points suivants notamment :

- Rien n'est dit sur l'examen professionnel : actuellement aucun projet de texte n'a été présenté, en espérant fermement que sa mise en place soit autre que celle de l'examen professionnel RAEP avec des épreuves et des corrections du jury absconses.
- Sur ce point quelles seront les exigences de la DGAFP sur le niveau et le contenu des épreuves demandées aux futurs candidats ? et de quelle façon l'administration des RH le traduira t- elle dans le choix des sujets ?
- Quel pourcentage supplémentaire devrait s'ajouter à la liste d'aptitude « classique » en postes pour passer IT ?
- Le soin à apporter à la formation de cette épreuve en souhaitant que les services réfléchissent aux conséquences « dramatiques » d'une inadéquation des modules de formations de préparation aux examens professionnels par rapport à la réalité des épreuves.
- *Au-delà de ces Ières questions, il ya bien évidemment le sort de ceux qui soient échoueront à l'épreuve, soit refuseront de la passer : Y aura t- il d'autres tranches supplémentaires ? seront-ils passés dans le NES ? Effectivement, ces chiffres annoncés montrent que cette revalorisation et ce passage en IT ne concerne pas l'ensemble du corps des CT.*

Pour l'UNSA ITEFA, elle reconnaît une première avancée dans les propositions faites par le Ministre sur cette volonté d'unifier l'inspection du travail, d'y intégrer les CT comme l'ensemble des IT européennes mais elle ne pourra pas accepter qu'une telle scission soit faite entre les CT : l'ensemble du corps a toujours travaillé et continuera à le faire pour que notre ministère soit fort dans un environnement de travail souvent aberrant à condition que les postes en section, sur l'emploi, la formation professionnelle et les métiers supports soient reconnus égaux entre eux et représentatifs du corps de l'IT.

L'UNSA ITEFA veillera particulièrement aux dispositions transitoires, aux projets de textes et de programmes notamment pour qu'enfin les revendications qu'elle a porté seule depuis 2008 connaissent un aboutissement dans cette réorganisation impactant l'ensemble des services et qu'aucun agent ne reste au « bord du chemin ».



L'UNSA ITEFA revient également sur les difficultés prégnantes et quotidiennes rencontrées par les contrôleurs du travail dans leur parcours professionnel :

→ **Mobilité :**

L'UNSA ITEFA demande à nouveau une amélioration de la lisibilité des postes offerts au plan national. En effet les postes à profil sont de plus en plus nombreux ainsi que ceux réservés aux mouvements à l'infrarégional, réduisant considérablement les possibilités de mutations des fonctionnaires.

Si cette évolution des vacances de postes ouverts en infrarégionale perdure, **nous allons vers une situation de blocage de la mobilité.**

→ **Promotion : tableaux d'avancement :**

L'UNSA ITEFA dénonce à nouveau les effets néfastes de la « défunte » RGPP, notamment la réduction drastique des effectifs qui entraîne un renversement, voire la « perversion » du système des ratios « promus/promouvables » (15% étant le taux de promotion pour l'accès au grade de contrôleur de classe supérieure et 12% pour les classes exceptionnelles) : le but initial de ce système était de fluidifier et d'avoir plus de promotions avec un rééquilibrage des pyramides.

Or, compte tenu des départs en retraite non remplacés, **le constat est dur : la diminution des recrutements entraîne la baisse des taux de promus/promouvables et engendre des taux de promotions plus faibles et un blocage des carrières.**

→ **Promotion de B en A :**

L'UNSA ITEFA ne peut accepter le nombre actuel dérisoire de promotion par la liste d'aptitude de contrôleurs du travail en inspecteur du travail : 12 au titre de l'année 2013 ce qui représente 0,64% des promovables, même constat pour l'examen professionnel (RAEP) qui se calcule selon le même ratio.

L'UNSA ITEFA revendique la mise en place d'un véritable parcours professionnel pour les contrôleurs du travail et enfin d'une réelle GPEC !!!

→ **Souffrance au travail**

Il serait difficile de ne pas conclure cette déclaration liminaire sans dénoncer une fois encore les conditions de travail qui continuent à se dégrader avec un collectif bien mis à mal, : les Contrôleurs du travail sont confrontés également à une dégradation très vive de leurs conditions de travail (surcharge de travail, pas de reconnaissance, un dialogue social fortement perturbé par des drames humains, pas de perspective de carrière, la perte du sens de leurs missions et de leurs repères dans cette avalanche de réformes, de dévalorisation des métiers de la fonction publique).

Aujourd'hui les contrôleurs du travail sont en attente de réponses globales face aux problématiques que nous venons de vous rappeler.

L'UNSA ITEFA attend la réalisation de l'engagement fort pris par son Ministre, au-delà des lères annonces, pour Tous les contrôleurs du travail !

Je vous remercie de votre attention.